



Objet : Préavis de grève

Monsieur Le Maire,
12, rue Roger Clavier
91700 Fleury-Mérogis

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, et afin de porter les revendications des agents de la fonction publique territoriale de notre collectivité, nous vous informons, suite à l'interpellation et entretien avec les agents spécialisés des écoles maternelles et les animateurs de la ville, que la CGT des territoriaux Fleury-Mérogis dépose un préavis de grève à compter du 26 mai 2025 0 heures sans limitation de durée. Il couvrira tous les personnels de la collectivité afin de permettre toutes les actions qui pourront être décidées et préparer les mobilisations à venir.

Monsieur Le Maire, vous remettez en cause l'annualisation des ATSEM et des animateurs et leur organisation de travail en tirant vers le bas leurs horaires et leurs conditions de travail.

La CGT reste déterminée à porter les revendications des agents de Fleury-Merogis.

Les revendications des ATSEMS :

- **Un calcul cohérent et juste de l'annualisation soit 1502 heures et 2 jours hors période.**
- **Le respect de la pause repas ou sa récupération majorée.**
- **Une ATSEM à temps plein par classe, à minima**
- **Un capital temps annuel pour la participation aux réunions pour des temps périscolaires ou éducatifs, quand les sujets traités requièrent leur présence.**
- **Une véritable formation professionnelle tout au long de la carrière**
- **Une vraie évolution de carrière**
- **La titularisation des agents**
- **L'arrêt des remises en cause des modalités d'organisation du temps de travail**

1

Les revendications des animateurs :

- **Des emplois du temps harmonisés et équilibrés**
- **Une bourse d'heure suffisante pour pouvoir déclarer les temps de restauration scolaire**
- **Des heures de préparation de séjours pour les BAFD**
- **Conservation de la semaine des 4 jours les mois d'été.**
- **Réajustement des missions du responsable enfance et de son adjoint.**
- **Valorisation des BAFD et proposition de deux cycles (matin et soir).**

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la CGT de FLEURY-MÉROGIS dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agents de Fleury-Merogis à **partir du lundi 26 mai 2025 zero heures et sans limitation de durée.**

Notre organisation syndicale et les agents restent disponibles dès aujourd'hui pour toute négociation sur les revendications énoncées ci-dessus.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations

Pour la CGT

Myriam Perez

Xavier Aouchar